



Facturation des moyens et appareils – application des arrêts du Tribunal administratif fédéral des assureurs HSK (Helsana, Sanitas et KPT)

La liste des moyens et appareils (LiMA) recense les moyens et appareils pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) qui sont utilisés par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement.

Situation de départ

A la fin de l'été / à l'automne 2017, le Tribunal administratif fédéral a publié deux arrêts concernant la facturation des moyens et appareils (LiMA): sur la base de ses appréciations, le Tribunal administratif fédéral retient que les produits utilisés sont remboursés sur une base forfaitaire selon l'Art.7a al. 3 de l'OPAS et ne peuvent être facturés en plus.

Ce qui signifie en clair

Les assureurs ne remboursent que les moyens et appareils destinés au traitement ou à l'examen au sens d'une surveillance du traitement d'une maladie ou de ses conséquences délivrés sur ordonnance médicale et qui sont utilisés par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement (emploi personnel).

Conclusion

Il est par conséquent fortement conseillé aux infirmières indépendantes de renoncer dès maintenant à facturer des moyens et appareils utilisés dans le cadre des soins au sens de l'Art.7 OPAS, ceci n'étant plus admis. Les clients doivent payer les coûts eux-mêmes. Une facturation ne peut être faite que dans le cas de l'emploi personnel mentionné ci-dessus.

Dans la mesure où des adaptations du contrat administratif sont nécessaires, celles-ci seront effectuées dans les semaines à venir.

Informations complémentaires

Lien vers la base données: arrêts C-3332/2015 du 01.09.2017 et C-1970/2015 du 07.11.2017: <https://www.bvger.ch/bvger/fr/home/jurisprudence/entscheiddatenbank-neuheiten.html>

Lien vers l'OPAS:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950275/201801010000/832.112.31.pdf>

SBK-ASI Secrétariat central

Association suisse des infirmières et infirmiers

Choisystrasse 1, 3008 Berne, Tél: 031 388 36 36, Fax: 031 388 36 35

info@sbk-asi.ch - <https://www.sbk.ch/fr.html>